

LE SAVIEZ-VOUS?

Je débroussaille... je protège ma famille et ma maison !

Obligations légales de débroussaillage

De plus en plus d'incendies marquent nos étés et nos territoires. Pour protéger nos habitations et nos forêts, des mesures obligatoires concernant le débroussaillage sont mises en place.

Le débroussaillage est une action préventive consistant à réduire la masse de végétaux sur un terrain. Cela permet d'empêcher la propagation du feu du sol à la cime des arbres, ou de la forêt vers les habitations, et de ne pas alimenter un départ de feu. Débroussailler les accès permet également aux services de secours d'intervenir plus rapidement.

Qui est concerné en Anjou Vert Communauté ?

Cette réglementation s'applique sur les massifs classés à risque d'incendie. Pour savoir si votre propriété est dans un massif classé, consultez le site Géoportail sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>. Vous pouvez également consulter les cartes disponibles en mairie.

Vous habitez dans ou proche d'un massif classé ?

- **En zone urbaine, en lotissement et en zone d'activité commerciale :** tout propriétaire d'un terrain concerné doit débroussailler l'intégralité de sa parcelle.
- **En zone agricole ou naturelle :** l'obligation s'applique dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation ou de toute construction (même si cela empiète sur une parcelle voisine). Le propriétaire de la construction est responsable et se doit de réaliser ces travaux.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter votre mairie.

Près de 80 % des incendies commencent à moins de 50 mètres de zones d'activités humaines.

L'obligation de débroussaillage sur 50 m autour d'une installation (habitation, dépendance, serre, abri de jardin, piscine...) sert ainsi à :

- **ralentir la progression du feu** en évitant que les plantes soient trop proches les unes des autres.
- **faciliter l'intervention des secours** en cas de départ de feu
- **réduire la puissance des flammes** en limitant la quantité de végétation pouvant brûler.

Scannez-moi & retrouvez toutes les infos sur le débroussaillage

